

Nom & Prénom du Contact :
Téléphone :/...../...../...../..... Email :
Adresse.....

Confirme la prestation du / / pourh
à la Maison des Beaujolais pour convives.

Conditions de Réservation

Aucune réservation confirmée sans un retour de ce document dûment complété.

Le nombre de convives doit être confirmé 14 jours avant la réception.

Le nombre de personnes au repas en notre possession 7 jours avant le jour-J sera notre base minimum de facturation.

Fermeture de notre établissement à 1 Heure du Matin maximum, sauf accord préalable. Dépassement : 150 € par heure commencée.

Nous attirons votre attention sur le fait que La Maison des Beaujolais est située dans un endroit calme. Il est donc impératif d'être discret en extérieur.

Nous exigeons également de votre prestataire musical de ne pas avoir de caisson de basse.

Par arrêté préfectoral, la musique doit cesser impérativement à 3h du matin maximum.

Un acompte de **30%** vous sera demandé à la signature afin de garantir votre réservation.

Le solde du montant total de la prestation sera à régler dans les 7 jours suivant votre réception.

Par virement :

IBAN : FR76 1780 6002 3104 1747 1071 154

BIC/SWIFT : AGRIFRPP878

Domiciliation : Crédit Agricole Centre Est

Par chèque

à l'ordre de : « La Maison des Beaujolais »

En signant ce contrat de réservation, je reconnais avoir pris connaissance et accepter sans réserve les termes et conditions dudit contrat.

Fait à..... le / /

Bon pour accord,
Le client :

Bon pour accord,
La Maison des Beaujolais :

La Maison des Beaujolais

SAS M^{des} Beaujolais
441 av de l'Europe - 69220 Chevilly en B
contact@laimaisondesbeaujolais.fr
04 74 66 16 48
604 581 008 RCS Villefranche Tarare

Conditions générales de vente

- Nous nous réservons le droit de modifier les prix en cas d'évolution de TVA.
- Toutes nos factures sont payables comptant. Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, en application de la loi du 31 décembre 1992, au paiement d'intérêts de retard au taux d'intérêt légal au jour de la facturation, majoré de 50 % multiplié par X-360 (X représentant le nombre de jours de retard par rapport à l'échéance).
- Aucun escompte ne pourra être appliqué, pour anticipation du délai de règlement fixé par la présente facture.
- Toute réclamation, qui n'est pas présentée dans les 8 jours de la prestation, ne sera prise en considération.
- L'acceptation de nos prestations implique également l'acceptation de nos conditions générales de vente.
- En cas de litige, seul le tribunal de commerce de Villefranche Tarare est compétent.